



**NONGLARD**

\*\*\*\*\*  
**OBJET LANCEMENT PROCEDURE ADAPTEE  
AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE COMMUNALE**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2013-36 - feuillet 1/2

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1ER JUILLET 2013  
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

**Présents** : Milène BOURNAY, Bénédicte VIVIANT, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUITTON, François FOSSOUX

**Absente excusée** : Ginette VIVIANT (pouvoir J.-F. BOCQUET)

**Secrétaire de séance** : François FOSSOUX

*Nombre de conseillers en exercice* : 9

*Nombre de conseillers présents* : 8

*Nombre de conseillers ayant pris part au vote* : 9

Monsieur le Maire rappelle aux élus du Conseil Municipal, qu'une partie des travaux d'agrandissement de l'école communale sont inscrits au Budget Principal de 2013.

Pour sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la réalisation du projet, les élus doivent :

- **Valider** le programme réalisé par le CAUE présenté dernièrement lors de la réunion du 19 juin 2013 en présence de Mr Christian Jeantet (Conseil Général) et de Mme Sandrine Ramrani (conseillère pédagogique Annecy-Ouest),
- **Valider** le budget prévisionnel du programme d'un montant de 1 315 000,00 euros (HT) réparti en deux tranches de travaux : une tranche ferme pour la construction des locaux de la maternelle de 150m<sup>2</sup> et la réalisation d'un préau (150m<sup>2</sup> évolutifs en phase 2), et une tranche conditionnelle pour l'aménagement de ce préau en salle de motricité et garderie périscolaire, la construction d'un restaurant scolaire de 170m<sup>2</sup>, de locaux annexes de 100m<sup>2</sup> et l'aménagement des espaces extérieurs sur 970m<sup>2</sup>,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre (procédure adaptée selon le code des marchés publics) pour l'extension des équipements scolaires. La passation du marché doit faire l'objet d'une publicité sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet mp74.fr (car le montant du marché est supérieur à 90 000 € HT).

Un Comité sera constitué et se réunira à 2 reprises les mercredis 11 et 25 Septembre pour la sélection et l'audition des candidats.

**Le Conseil Municipal, vote la délibération pour tous les points exposés ci-dessus par :**

7 voix pour

2 voix contre



\*\*\*\*\*

**OBJET LANCEMENT PROCEDURE ADAPTEE  
AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE COMMUNALE**

\*\*\*\*\*

Réf.2013-36 -feuille 2/2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2013  
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation : 24/06/2013

Fait et délibéré les jours, mois  
Et an que dessus,  
Pour extrait conforme  
A Nonglard, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le Maire,  
LABAZ Eric



Acte certifié exécutoire  
Acte télétransmis en Préfecture le : 2 juillet 2013  
Acte publié le 3 juillet 2013